



Ministère de l'Environnement, de
l'Agriculture et de l'Elevage

La Banque
Mondiale

Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs.

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE
CONSULTANCE CHARGÉ DE RÉALISER L'ÉVALUATION FINALE DU
PRDAIGL**

1 Contexte et justification

Suite à l'appel au financement à l'issue de la visite du Secrétaire Général des Nations Unies et du Président du Groupe de la Banque Mondiale dans la Région des Grands Lacs en mai 2013, la Banque mondiale a accepté d'appuyer un programme agricole intégré pour revitaliser le développement économique, créer des emplois et améliorer les conditions de vie des populations des Grands Lacs. Ainsi, le Gouvernement du Burundi a reçu un financement de la Banque Mondiale d'un montant de 75 000 000 USD pour relancer le développement intégré de la plaine de la Rusizi et la plaine de l'Imbo ainsi que le long du Lac Tanganyika. L'Accord de Financement N° D 181-BI entre le Gouvernement du Burundi et l'Association Internationale pour le Développement (IDA) a été signé le 14 juin 2017 et mis en vigueur le 15 Novembre 2017. Le lancement officiel du Projet par le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a eu lieu le 26 Janvier 2018, à Cibitoke en présence des représentants des différents partenaires du Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs (PRDAIGL), les responsables administratifs des provinces et communes où le Projet va intervenir et les représentants des agri-éleveurs bénéficiaires du projet. La date de clôture initiale qui était le 30 novembre 2022, a été pour la première fois jusqu'au 29 novembre 2024. Une deuxième extension des délais du Projet a été accordée jusqu'au 30 juin 2025.

L'accord de financement et le Manuel d'exécution et de suivi-évaluation recommandent l'organisation d'une évaluation finale du Projet.

Pour la réalisation de cette évaluation finale, devront être disponibles :

- Les résultats de la ligne de fin pour l'évaluation d'impact du PRDAIGL;
- Les revues externes de la qualité des données pour les données des indicateurs du Projet en particulier pour les indicateurs de l'objectif de développement du Projet;
- Les éventuelles analyses économiques et financières pour mesurer la performance du PRDAIGL en termes de rentabilité économique, et d'empreinte économique ;
- La deuxième enquête de satisfaction des bénéficiaires.

ADW

Le rapport de l'évaluation finale sera un des supports permettant de guider la rédaction du rapport d'achèvement du PRDAIGL. Le rapport provisoire de l'évaluation finale devra être disponible au moins 1 mois avant la date prévue de la revue d'achèvement afin que l'ensemble des parties prenantes du Projet puisse en prendre connaissance et formuler ses commentaires.

L'évaluation externe finale devra être impérativement réalisée avant le lancement du processus préparatoire de la revue finale qui sera menée par le Gouvernement du Burundi et la Banque mondiale. La revue finale va utiliser les résultats de l'évaluation finale et d'impact pour mettre en perspective les résultats atteints au cours de toute la période d'exécution du Projet (2017-2025).

Cette évaluation finale sera effectuée à la fin du cycle de vie du Projet afin d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre des différentes composantes. Elle aura au regard des principaux critères de l'évaluation (pertinence, efficacité, efficience, viabilité, impact) à élaborer sur la base des données déjà issues des rapports de progrès, des aide-mémoires des missions d'appui, de la Deuxième Enquête de Satisfaction des bénéficiaires et de la ligne de fin pour l'évaluation d'impact recueillir des nouvelles données pour évaluer notamment :

- Le processus global d'appui aux exploitants agricoles des filières riz, maïs et lait pour voir si le Projet a contribué effectivement à accroître la productivité agricole et la commercialisation dans les zones ciblées sur le territoire du bénéficiaire et de renforcer l'intégration régionale dans le domaine agricole ;
- Le processus global de construction et d'exploitation des infrastructures (aménagement hydroagricoles, infrastructures des sous-projets, Pont Kavimvira, Pistes rurales, usine de production d'aflasafe , les centres agrosylvopastorales)
- Le processus mis en œuvre pour intervenir immédiatement et efficacement pour lutter contre la Peste des Petits Ruminants (PPR).

L'évaluation finale du projet sera réalisée entre **mars et mai 2025** car la clôture du Projet est prévue le 30 juin 2025.

C'est dans ce contexte que le PRDAIGL voudrait recruter un Cabinet de consultance pour mener l'évaluation finale du Projet pour déterminer les changements obtenus résultant de l'exécution des activités du Projet. Le cabinet devra entreprendre l'évaluation finale du Projet pour évaluer le processus global d'appui aux exploitants agricoles des filières riz, maïs et lait dans les 3 composantes et le processus mis en œuvre pour intervenir immédiatement et efficacement pour lutter contre la Peste des Petits Ruminants. Cette évaluation finale analysera notamment les progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux résultats du Projet, donnera un feedback sur la gestion du Projet, mettra en exergue les acquis et les bonnes pratiques avec une mise en évidence de l'importance de l'approche genre et inclusion sociale et enfin proposera des mesures de mitigation sur les manquements.

2 Brève présentation du Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs (PRDAIGL)

Principales dates	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Date d’approbation de la composante du Burundi : 5 mai 2017 ▪ Signature de l’Accord de Financement N° D 181-BI entre le Gouvernement du Burundi et l’Association Internationale de Développement "IDA" : 14 juin 2017 ▪ Date de mise en vigueur : 15 novembre 2017 ▪ Date de clôture initiale : 30 novembre 2022 ▪ Date de clôture de la première prolongation : 29 novembre 2024 ▪ Nouvelle date de clôture : 30 juin 2025 ▪ Limites des engagements initiaux : 31 mai 2022 ▪ Limites des engagements de la première prolongation : 31 mai 2024 ▪ Limites des décaissements initiaux : 31 mars 2023 ▪ Limites des décaissements de la première prolongation : 31 mars 2025 ▪ Limites des décaissements de la deuxième prolongation : 30 octobre 2025
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître la productivité agricole et la commercialisation dans les zones ciblées sur le territoire du bénéficiaire et de renforcer l’intégration régionale dans le domaine agricole. ▪ Intervenir immédiatement et efficacement en cas de crise ou d’urgence admissible
Bénéficiaires	<p>Au moins 45 000 de petits producteurs (dont 35 % seront des femmes) comme bénéficiaires directs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysans pauvres possédant en moyenne 0,5 hectare de terre, qui cultivent le riz, le maïs principalement ; ▪ Groupes vulnérables résidant dans la zone ciblée (jeunes sans emploi, les femmes, les personnes déplacées et d'autres franges de la population vulnérable en l’occurrence les Batwa). ▪ Investisseurs privés de l'industrie agroalimentaire, les gestionnaires de coopératives et les Micro-Petites et Moyennes Entreprises). ▪ Populations vivant à la frontière du Burundi le long de la plaine de la Ruzizi et de la région de l’Imbo (à l'Est de la RDC, en Tanzanie et au Rwanda), bénéficieront également de la réduction du risque d'instabilité politique et des conflits associés.
Zone d’intervention	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Province Cibitoke : communes Buganda et Rugombo ▪ Province Bubanza : communes Gihanga, Mpanda et Rugazi

10/10

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Province Bujumbura : communes Mutimbuzi et Kabezi ▪ Province Rumonge : communes Muhuta, Bugarama et Rumonge ▪ Province Makamba : commune Nyanza-Lac. ▪ Les nouvelles communes ciblées pour la fourniture des bovins
Composantes	<p>Composante 1 : Amélioration de la productivité et de la production des petits exploitants agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des organisations de producteurs ▪ Appui à la production de riz et de maïs ▪ Appui au développement de la chaîne de valeur des produits laitiers <p>Composante 2 : Appui aux investissements dans le secteur agro-alimentaire et à l'établissement de liens avec les marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un environnement général et d'un climat d'investissement plus favorable à l'agro-industrie ▪ Appui à l'apport de valeur ajoutée et à l'établissement de liens avec les marchés ▪ Amélioration de l'infrastructure routière rurale pour garantir l'accès aux marchés <p>Composante 3 : Intégration institutionnelle, acquisition de connaissances et diffusion des informations au niveau régional</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coopération régionale et développement des capacités des chercheurs en agriculture ▪ Développement de technologies rentables et durables ▪ Diagnostic et appui aux services de laboratoire <p>Composante 4 : Gestion du Projet et appui institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion et coordination du Projet ▪ Appui institutionnel, renforcement des capacités, plaidoyer et communication ▪ Intervention d'urgence.

Pour des informations détaillées, se référer au document de Projet.

3 Objectifs de l'évaluation finale

L'évaluation finale aura au regard des principaux critères de l'évaluation (pertinence, efficacité, efficience, viabilité, impact) pour objectifs de :

- Présenter un bilan quantitatif des « extrants » et des « effets » obtenus par le PRDAIGL;
- Analyser les facteurs ayant favorisé ou contraint l'obtention des « produits » et des « effets » et par conséquent, l'atteinte des objectifs prévus initialement et/ou



révisés lors de la revue à mi-parcours. Il conviendra de formuler des recommandations opérationnelles pour atténuer les effets de ces facteurs notamment en termes de conduite de la politique et de la stratégie sectorielle, et pour des projets futurs concernant l'appui aux chaînes de valeur (maïs, riz, lait);

- Analyser les avantages et les effets économiques ex-anté et ex-post du Projet. Il sera indispensable de procéder à l'analyse coût-avantages (ACA), l'analyse des effets économiques (AEE) et l'analyse des effets financiers (AEF) du PRDAIGL pour éclairer le rapport final d'évaluation et le rapport d'achèvement du Projet;
- Identifier les leçons apprises en termes de bonnes pratiques et d'innovations méritant d'être poursuivies, ainsi que des échecs ou des révisions à apporter pour avoir de meilleurs résultats et éviter les quelconques effets négatifs ;
- Formuler des recommandations à prendre en considération pour de futures interventions notamment pour des projets similaires au PRDAIGL en cours ou à venir et pour assurer la viabilité des acquis ;
- Utiliser les données collectées pendant la deuxième enquête des bénéficiaires pour confirmer ou infirmer le degré de satisfaction des diverses parties prenantes du Projet, y compris les bénéficiaires, selon les résultats atteints et les objectifs attendus à la date de l'évaluation ;
- Dresser notamment à partir des données du suivi-évaluation un tableau précis des « extrants », des « effets », montants dépensés par résultat ainsi que des résultats obtenus, en d'autres termes une analyse pour comprendre quel a été le retour sur investissement du PRDAIGL;
- Dresser un bilan de la prise en considération de la dimension genre, les incidents de violence basée sur le genre et l'impact désagrégé du Projet sur les différents groupes vulnérables et de la nutrition dans la dynamique du Projet. Ici aussi l'idée au delà du bilan est de formuler des recommandations pour un futur projet;
- Examiner la gestion du Projet en vue d'assurer son alignement avec l'atteinte des « extrants » et des « effets » ainsi que l'exécution des activités. Le système de suivi-évaluation (choix des indicateurs, valeurs cibles, validation de la notion de « bénéficiaires ») devra être examiné dans sa globalité. Une attention particulière sera accordée à la prise en considération de la place des femmes dans la conduite, le pilotage du Projet, et des activités qui leur sont dédiées. ;
- Le phasage du Projet sera aussi analysé pour comprendre si les investissements prévus pouvaient vraiment être mis en place dans l'ordre qui avait été prévu (c'est-à-dire en même temps)- il s'agit en particulier de regarder les délais au Burundi pour la mise en place des infrastructures afin de proposer des recommandations concrètes pour que le prochain projet puisse appuyer les chaînes de valeurs de manière réaliste de la production à la transformation de façon conjointe et non différée comme cela a été le cas pour le PRDAIGL.
- Évaluer la pérennité des activités réalisées : appropriation par les bénéficiaires, par les services de l'État et recommandations pour l'amélioration de l'appropriation des bénéficiaires dans un prochain projet ;
- Formuler des recommandations au Gouvernement et à la Banque mondiale notamment dans la perspective de développement d'un nouveau projet ou de transfert de certaines activités non encore achevées à d'autres projets en cours;
- Rédiger le rapport final d'évaluation du projet.

noté

4 Résultats attendus

L'évaluation finale du projet permettra d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de résultats du Projet, de relever les défis/contraintes rencontrés et de recommander des actions correctives, le cas échéant. Les principaux résultats attendus du Cabinet de consultance sont les suivants :

- Les changements obtenus résultant de l'exécution des activités du Projet sont identifiées ;
- Le bilan quantitatif des « extrants » et des « effets » obtenus est présenté ;
- Les avantages et les effets économiques ex-anté et ex-post du Projet sont analysés ;
- Les contraintes rencontrées ayant empêché l'obtention des « produits » et des « effets » sont analysées ;
- Les leçons apprises en termes de bonnes pratiques et d'innovations sont identifiées ;
- Les recommandations pour de futures interventions sont formulées ;
- Le degré de satisfaction des diverses parties prenantes du projet est évalué ;
- Le tableau précis des « extrants », des « effets », montants dépensés par résultat est dressé ;
- Le bilan de la prise en considération de la dimension genre, les incidents de violence basée sur le genre et l'impact désagrégé du Projet sur les différents groupes vulnérables et de la nutrition dans la dynamique du Projet est dressé ;
- La gestion du Projet est évaluée ;
- La pérennité des activités réalisées est évaluée ;
- Les recommandations au Gouvernement et à la Banque mondiale sont formulées ;
- Le rapport final d'évaluation du Projet est rédigé.

5 Mission du cabinet de consultance

Le cabinet de consultance aura pour mission d'effectuer la mise en œuvre de l'évaluation finale du Projet. Il travaillera en étroite collaboration avec l'Unité Nationale de Coordination du Projet, les agences d'exécution (IRRI, IITA et ILRI) et les structures nationales en charge de l'appui-conseils aux exploitants agricoles (SRDI, BPEAE, ISABU, CNTA), les Entreprises de construction et les Mission de contrôle et surveillance des infrastructures du Projet et les bénéficiaires du Projet pour la conduite de l'évaluation finale du Projet.

Le cabinet chargé de réaliser l'évaluation finale du Projet devrait utiliser les données contenues dans le rapport final de la deuxième enquête de satisfaction des bénéficiaires et le rapport final de l'Etude de la ligne de fin pour l'évaluation d'impact. Une variété de techniques d'évaluation et d'analyse selon le besoin, y compris une analyse fouillée de la documentation disponible, une analyse ex-anté et ex-post des avantages et des effets économiques ex-anté et ex-post du Projet, une consultation des parties prenantes par moyen des « focus groupes », des enquêtes, des interviews avec des informateurs clés, des questionnaires et toute autre méthodologie appropriée sera indispensable afin d'évaluer les progrès réalisés par le Projet dans le cadre de son évaluation finale.



Sans être exhaustif, le Cabinet de consultance devra :

- i. Former une équipe avec un profil global approprié de capacités et d'expériences ;
- ii. Faire la revue des documents existants du Projet et mener des consultations avec l'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCP), les agences d'exécution (IRRI, IITA et ILRI), les structures nationales en charge de l'appui-conseils aux exploitants agricoles (SRDI, BPEAE, ISABU, CNTA), les Entreprises de construction et les Mission de contrôle et surveillance des infrastructures du Projet et les bénéficiaires du Projet et d'autres parties prenantes clés pour la mise en œuvre du Projet ;
- iii. Faire l'analyse des avantages et des effets économiques ex-anté et ex-post du Projet ;
- iv. Elaborer et traduire en Kirundi les questionnaires des enquêtes, les guides d'entretiens individuels ou en focus groupes convenus avec l'UNCP pour mener cette évaluation finale du Projet ;
- v. Déterminer la taille de l'échantillon et sa répartition géographique tenant compte de la nature et de la qualité des données à collecter pour l'évaluation finale et les données déjà existantes de l'évaluation d'impact et de l'enquête de satisfaction des bénéficiaires ;
- vi. Cibler les interlocuteurs clés parmi tous les intervenants dans la mise en œuvre du Projet ;
- vii. Produire le rapport de démarrage de l'évaluation finale du Projet ;
- viii. Recruter et former les enquêteurs pour la collecte des données de l'étude ;
- ix. Tester les questionnaires et les guides d'entretiens ;
- x. Collecter sur terrain les données nécessaires pour la conduite de l'évaluation finale dans les zones couvertes par le Projet et dans les zones non couvertes éventuellement ;
- xi. Effectuer le contrôle de qualité de données collectées par les enquêteurs et les équipes de l'évaluation finale du Projet ;
- xii. Traiter les données collectées et analyser les résultats obtenus ;
- xiii. Rédiger le rapport provisoire de l'évaluation finale du Projet ;
- xiv. Organiser une séance de restitution des principaux résultats de l'évaluation finale du Projet avec une présentation en PowerPoint pour commentaires de l'équipe de Projet et de la Banque mondiale ;
- xv. Rédiger le rapport final de l'évaluation finale du Projet.
- xvi. Organiser une séance de restitution finale ayant pris en considération les feedbacks de l'équipe PRDAIGL coté UNCP et Banque mondiale

M. D. U. T.

6 Livrables pour le Projet

- i. Le rapport de démarrage de l'évaluation finale devra préciser les objectifs, la méthodologie, les outils de collecte des données (questionnaire, guides d'entretiens), la liste des interlocuteurs clés, l'organisation de l'évaluation finale, le calendrier détaillé de l'évaluation finale et le contrôle de la qualité de données (sur terrain et à la saisie) et des livrables.
- ii. Le rapport provisoire de l'évaluation finale, qui sera analysé par l'équipe de l'UNCP, fera l'objet de restitution avant validation par le commanditaire ;
- iii. La présentation du rapport d'évaluation final révisé en PowerPoint des principales conclusions de l'évaluation finale ;
- iv. Les bases de données relatives aux données collectées sur terrains seront transmises au Projet ;
- v. Le rapport final de l'évaluation finale du Projet : comprendra entre 60 et 80 pages, en plus des annexes notamment la base de données apurées et structurées et la transcription des entretiens réalisés, en respectant les chapitres suivants (à titre indicatif) :

- **Couverture**
- **Table des matières**
- **Sigles et Abréviations**
- **Liste des tableaux**
- **Liste des Graphiques**
- **Résumé des Résultats et Conclusions de l'évaluation finale**
- **Introduction**
- **Objectifs de l'évaluation finale**
- **Résultats attendus**
- **Méthodologie**
- **Principaux Résultats de Evaluation finale du projet**
 - i. Composante 1 : Amélioration de la productivité et de la production des petits exploitants agricoles
 - ii. Composante 2 : Appui aux investissements dans le secteur agro-alimentaire et à l'établissement de liens avec les marchés
 - iii. Composante 3 : Intégration institutionnelle, acquisition de connaissances et diffusion des informations au niveau régional
 - iv. Composante 4 : Gestion du Projet et appui institutionnel
- **Leçons apprises et bonnes pratiques**
- **Recommandations**
- **Conclusions**
- **Annexes**

11/10/17

7 Calendrier

Le rapport final de l'évaluation finale du Projet produit par le cabinet de consultance seront transmis à l'UNCP conformément à son contrat dans les 3 mois après la signature du contrat.

Etape	Activités	Nbre de jours
1.	Revue des documents du Projet existants et mener des consultations avec l' Unité Nationale de Coordination du Projet(UNCP), les agences d'exécution(IRRI, IITA et ILRI), les structures nationales en charge de l'appui-conseils aux exploitants agricoles (SRDI, BPEAE, ISABU, CNTA, les Entreprises de construction et les Mission de contrôle et surveillance des infrastructures du Projet, les bénéficiaires du Projet et d'autres parties prenantes)	4
2.	Elaborer un questionnaire, des guides d'entretiens, ciblage des interlocuteurs clés ; Production du rapport de démarrage de l'évaluation finale	5
3.	Tester les questionnaires et les guides d'entretiens pour l'évaluation finale	3
4.	Conduite les enquêtes et des entretiens (individuels et en focus groups) sur terrain	15
5.	Traitement et analyse des données et informations recueillies	15
6.	Rédaction du rapport provisoire de l'évaluation finale	8
7.	Restitution des résultats	1
8.	Rédaction du rapport final de l'évaluation finale du Projet intégrant les recommandations de la restitution	3
9.	Restitution finale ayant pris en considération les feedbacks de l'équipe PRDAIGL et de la Banque mondiale	1
	Total	55

8 Etendue de l'évaluation finale du Projet

Le Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs (PRDAIGL) s'étend sur 5 provinces concernées à savoir Bubanza, Cibitoke, Bujumbura, Rumonge et Makamba pour les 3 chaînes de valeurs des produits ciblés en l'occurrence le riz, le maïs et le lait dans les 11 communes à savoir Buganda, Rugombo, Gihanga, Mpanda, Rugazi, Mutimbuzi, Kabezi, Muhuta, Bugarama Rumonge et Nyanza-Lac. Les nouvelles communes ciblées pour la fourniture de bovins feront aussi parties de la zone d'intervention du Projet.

Mais la mission du consultant pourra s'étendre au-delà de cette zone d'intervention selon les principes de la conduite d'une évaluation finale.

9 Qualifications du cabinet de consultance

Il s'agira d'un cabinet bien établi, une organisation non gouvernementale, une organisation académique, un bureau d'études ou un groupe de consultants indépendants disposant des références pertinentes en rapport avec la présente mission dans la mobilisation et la constitution des équipes de recherche. Le cabinet devra aligner des experts d'une compétence avérée et vérifiable pour la conduite de l'évaluation finale du PRDAIGL. Les CV seront analysés par l'Unité Nationale de Coordination du Projet mais le cabinet devra porter un jugement indépendant. Le cabinet devrait, dans sa composition des experts alignés, posséder un bon équilibre des compétences et des expériences de terrain dans les techniques de conduite des évaluations. Le cabinet de consultance devrait avoir la capacité et l'expérience dans les méthodologies pour la conduite des évaluations finales des projets.

Le cabinet devra justifier d'une bonne expérience et d'une expertise dans le domaine de la conduite des évaluations finales des projets de développement.

Cette équipe devra comprendre au moins cinq membres clés à savoir le Chef de mission, un Agroéconomiste / Spécialiste des chaînes de valeurs, Un Ingénieur / Spécialiste de la construction des infrastructures (aménagement hydroagricoles, ponts, pistes, unités de conservation/transformation), Un Expert en Gestion Financière et Passation des Marchés et enfin un Statisticien possédant au moins les qualifications et caractéristiques décrites ci-après.

Le chef de mission devra :

- Être titulaire au minimum d'un diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat) en Economie Agricole/Rurale, Economie du Développement, Agroéconomie, Sciences sociales ou tout autre Diplôme équivalent ;
- Avoir une formation pertinente en Suivi et Evaluation des projets ;
- Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans la réalisation des évaluations indépendantes des projets en général, dont au moins une évaluation finale durant les cinq (5) dernières années pour un projet financé par des bailleurs internationaux ;
- Avoir été chef de mission d'au moins une étude d'évaluation durant les 5 dernières années ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des filières agricoles et de l'approche chaînes de valeur ;
- Avoir une bonne connaissance des politiques nationales de développement du monde rural ;
- Avoir une connaissance solide en développement rural, avec une attention particulière sur les approches participatives, la gestion participative des questions liées au genre ;
- Avoir une bonne capacité dans la rédaction des rapports ;
- Avoir une bonne capacité de lire en Anglais ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique et notamment l'analyse et le traitement des bases de données et la collecte des données ;
- Fournir des références (Attestations de services rendus, contrats, certificats, etc.) qui peuvent confirmer ses capacités.



L'Agroéconomiste / Spécialiste des chaînes de valeurs devra :

- Être titulaire au minimum d'un diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat) en Agroéconomie, Economie Agricole/Rurale, Economie du Développement ou tout autre Diplôme équivalent ;
- Avoir une formation pertinente dans la gestion des chaînes de valeur ;
- Avoir une connaissance approfondie du fonctionnement des filières agricoles (riz, maïs et lait) et de l'approche chaînes de valeur ;
- Avoir une expérience d'au moins Cinq (5) ans dans la gestion des chaînes de valeurs en général, dont au moins la gestion d'une chaîne de valeur d'un projet financé par des bailleurs internationaux durant les cinq (5) dernières années ;
- Avoir exécuté une mission d'évaluation d'un Projet de développement durant les 5 dernières années ;
- Avoir une expérience dans la conduite des analyses des avantages et des effets économiques ex-anté et ex-post des projets ;
- Avoir une bonne connaissance des politiques nationales de développement du monde rural ;
- Avoir une connaissance solide en développement rural, avec une attention particulière sur les approches participatives, la gestion participative des questions liées au genre ;
- Avoir une bonne capacité dans la rédaction des rapports ;
- Avoir une bonne capacité de lire en Anglais ;
- Fournir des références (Attestations de services rendus, contrats, certificats, etc.) qui peuvent confirmer ses capacités.

L'Ingénieur / Spécialiste de la construction des infrastructures devra :

- Être titulaire au minimum d'un diplôme d'études supérieures (Ingénieur, maîtrise ou doctorat) Ingénieur dans le domaine du Génie Civil, Génie rurale ou BTP ou tout autre Diplôme équivalent ;
- Avoir une formation pertinente dans la conception, les études et les travaux de construction des infrastructures (aménagement hydroagricoles, ponts, pistes, unités de conservation /transformation) ;
- Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans l'exécution des missions de contrôle et de surveillance des travaux de constructions des infrastructures de grande envergure comme les aménagements hydroagricoles, les ponts et les pistes/routes en général, dont au moins une mission de contrôle et surveillance d'un chantier important (les aménagements hydroagricoles, les ponts et les pistes/routes) financé par des bailleurs internationaux durant les cinq (5) dernières années ;
- Avoir exécuté une mission d'évaluation d'un Projet de développement durant les 5 dernières années ;
- Avoir une expérience dans la conduite des analyses des avantages et des effets économiques ex-anté et ex-post des projets ;
- Avoir une bonne connaissance des politiques nationales de développement du monde rural ;
- Avoir une bonne capacité dans la rédaction des rapports ;



- Avoir une bonne capacité de lire en Anglais ;
- Fournir des références (Attestations de services rendus, contrats, certificats, etc.) qui peuvent confirmer ses capacités.

L'Expert en Gestion Financière et Passation des Marchés devra :

- Etre titulaire d'un diplôme au minimum de Maîtrise (Bac +5) en Gestion Financière, Passation des Marchés, Economie, Droit ou tout autre Diplôme équivalent avec de solides compétences dans les procédures de Gestion fiduciaire et de clôture des projets appuyés par des partenaires internationaux, en l'occurrence la Banque mondiale ;
- Avoir une expérience d'au moins Cinq (5) ans dans la Gestion Financière et Passation des Marchés en général, dont au moins dans un projet financé par des bailleurs internationaux durant les cinq (5) dernières années ;
- Avoir des connaissances approfondies des logiciels spécialisés en Gestion Financière et en Passation des Marchés comme Tom Pro et STEP ;
- Avoir exécuté une mission d'évaluation d'un Projet de développement durant les 5 dernières années ;
- Avoir une expérience dans la conduite des analyses des avantages et des effets économiques ex-anté et ex-post des projets ;
- Avoir une bonne connaissance des politiques nationales de développement du monde rural ;
- Avoir une bonne capacité dans la rédaction des rapports ;
- Avoir une bonne capacité de lire en Anglais ;
- Fournir des références (Attestations de services rendus, contrats, certificats, etc.) qui peuvent confirmer ses capacités.

Le Statisticien devra :

- Etre titulaire d'un diplôme au minimum de Maîtrise (Bac +5) en Statistique, Economie ou un diplôme équivalent avec de solides compétences en recherche quantitative et qualitative, de préférence avec une concentration en agroéconomie, économie du développement et des évaluations finales ;
- Avoir des connaissances approfondies des logiciels spécialisés en statistiques comme par exemple : SPSS, STATA ou SAS, CSPRO, Kobocollect ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans les évaluations finales des projets de développement ;
- Prouver au moins une référence (Attestations de services rendus, contrats, certificats, etc.) dans l'exécution des études des évaluations finales des projets de développement.

10 Obligation de l'Unité Nationale de Coordination du Projet

Pour faciliter le cabinet de consultance dans l'exercice de sa prestation, l'UNCP mettra à sa disposition la liste des contacts nécessaires et toute la documentation jugée utile et disponible en rapport avec les besoins de prestation des services demandés.

11 Mode de sélection du cabinet de consultance

Le cabinet de consultance sera sélectionné par la méthode de Sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC) en conformité avec les procédures fixées dans le document de la Banque mondiale : Le Règlement de passation des marchés de fournitures, des travaux, des services autres que des Services de Consultants et des services de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID de juillet 2016 révisé en novembre 2017, en août 2018, en novembre 2020 et en septembre 2023.

Fait à Bujumbura, le 25 février 2025

Préparés par :

HASABINDERO Adolphe



Responsable de Suivi et Evaluation

Approuvés par :

NDUWIMANA Louis



Annexe1 : Tableau de Suivi des Indicateurs du Projet au 30 septembre 2024

Numéro	Nom de l'indicateur	Unité	Ligne de référence	Valeur réalisée au 30/09/2024	Année 3 (MP)	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Objectif final	Taux de réalisation vis à vis de l'objectif final	Commentaires
1	Agriculteurs ayant bénéficié d'infrastructures ou de services agricoles	Nombre (en milliers)	0	39589	30000	40600	40600	42700	45000	45000	87,97%	Cet indicateur a augmenté de 38 945 à 39 589 bénéficiaires grâce à la distribution des veaux de 2ème génération à 673 nouveaux bénéficiaires de la chaîne de solidarité communautaire bovine
2	Femmes -- ayant bénéficié d'infrastructures ou de services agricoles (%)	Pourcentage	0	34,85	30	35	35	35	35	35	100%	Le pourcentage de femmes a légèrement baissé en passant de 35,1% à 34,85% car peu de femmes (149) ont reçu les veaux de 2ème génération parmi les 673
3	Lait -- Rendement annuel moyen (Litres de lait par vache par période de lactation)	Litres de lait par vache par période de	1050	1237,02	1300	1350	1500	1500	1500	1500	82%	Cible en cours de réalisation

Numéro	Nom de l'indicateur	Unité	Ligne de référence	Valeur réalisée au 30/09/2024	Année 3 (MP)	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Objectif final	Taux de réalisation vis à vis de l'objectif final	Commentaires
		lactation										
4	Riz -- Rendement annuel moyen (tonne par hectare)	Tonne /ha	3	4,84	4,5	5	5	5	5	5	97%	Les appuis à la production du riz sont terminés, cet indicateur ne va plus changer.
5	Maïs-- Rendement annuel moyen (tonne par hectare)	Tonne /ha	1,5	3,00	2,4	2,7	4	4	4	4	75%	Les appuis à la production du maïs sont terminés, cet indicateur ne va plus changer.
6	Nombre d'entreprises agro-alimentaires réhabilitées ou créées grâce à l'appui fourni par le projet.	Nombre	0	0	50	75	75	75	100	100	0%	Cet indicateur va progresser quand les infrastructures appuyées dans le cadre des sous-projets seront réceptionnées provisoirement 5 CCL en cours de construction



Numéro	Nom de l'indicateur	Unité	Ligne de référence	Valeur réalisée au 30/09/2024	Année 3 (MP)	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Objectif final	Taux de réalisation vis à vis de l'objectif final	Commentaires
7	Nombre de programmes mis en place pour renforcer l'intégration régionale dans le secteur agricole.	Nombre	0	7	2	3	3	3	5	5	140%	Cible atteinte
8	Pourcentage d'agriculteurs adoptant au moins deux des pratiques agricoles promues par le projet (parmi lesquelles figurent des technologies adaptées au changement climatique)	Pourcentage	0	98%	67%	67%	67%	67%	75%	75%	131%	Cible largement dépassée
9	Agriculteurs adoptant des technologies adaptées au changement climatique (%)	Pourcentage	0,00	84%	15%	25%	25%	25%	30%	30%	278%	Cible largement dépassée
10	Superficie fournie en services d'irrigation ou de drainage nouveaux/améliorés (nombre d'hectares)	Nombre (en milliers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510,00	1850,00	1850,00	0%	Cet indicateur va être renseigné quand les premiers aménagements hydroagricoles de Nyanza-Lac et Rumonge seront réceptionnés provisoirement 765 ha en cours d'aménagement

11047

Numéro	Nom de l'indicateur	Unité	Ligne de référence	Valeur réalisée au 30/09/2024	Année 3 (MP)	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Objectif final	Taux de réalisation vis à vis de l'objectif final	Commentaires
11	Pourcentage de production vendue par les groupements ou d'associations producteurs (OP) avec des centrales, des grossistes et/ou des unités de transformation.	Pourcentage		63,07%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	126%	Cible atteint
12	Revenu annuel moyen tiré de la production commercialisée au niveau des exploitations/coopératives pour les produits ciblé (riz, maïs, lait et production d'aliments nutritionnels)	Millions Francs Burundais	6 000	9017	-					15200	59%	Des données complémentaires seront collectées pour améliorer l'indicateur
13	Routes construites ou remises en état (km)	Kilomètres	0,00	13,64	0,00	0,00	0,00	28,00	34,55	34,55	39,48 %	Les travaux de réhabilitation de la piste de Rugombo de 8,462 km sont à 100% et ceux de la piste de Ntanza-Lac de 9,95 km sont à 55% La

100%

Numéro	Nom de l'indicateur	Unité	Ligne de référence	Valeur réalisée au 30/09/2024	Année 3 (MP)	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Objectif final	Taux de réalisation vis à vis de l'objectif final	Commentaires
14	Environnement favorable à l'agro-industrie ¹	Texte	40,60	36	47,50	52,50	57,50	57,50	57,50	57,50	62%	Cet indicateur a été publié dans le Rapport Enabling the Business of Agriculture 2019 et ne va plus changer car ce rapport n'est plus produit par la Banque
15	Note d'évaluation des processus liés aux variétés de semences (nombre)	Nombre	21,90	19	50,00	55,00	60,00	60,00	60,00	60,00	31%	idem
16	Note d'évaluation du cadre de protection des végétaux (nombre)	Nombre	50,00	70	53,00	54,00	55,00	55,00	55,00	55,00	127%	Idem
17	Une plateforme de connaissances créée et opérationnelle dans le cadre de la CEPGL et régulièrement mise à jour	Nombre	0,00	0	0	0	0	0	1	1	0%	La réunion du CORPIL tenue du 09 au 10 avril 2024 a recommandé de mettre en place

¹ Les indicateurs 14, 15 et 16 ont été supprimés dans le cadre de résultats pendant la période d'extension de la date de clôture du Projet au 30 juin 2025, mais l'évaluation devra en tenir compte pour toute la période antérieure

NON

Numéro	Nom de l'indicateur	Unité	Ligne de référence	Valeur réalisée au 30/09/2024	Année 3 (MP)	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Objectif final	Taux de réalisation vis à vis de l'objectif final	Commentaires
	(nombre)											cette plateforme dans les meilleurs délais.
18 a	Nombre de chercheurs agronomes et techniciens agricoles formés (nombre)	Nombre	0,00	496	200	300	300	300	300	300	165%	Cible largement dépassée
18 b	Nombre de technologies partagées au niveau régional	Nombre	0,00	12	0	7	7	7	12	12	100%	Cible atteinte
19 a	Taux de satisfaction des bénéficiaires à l'égard de la qualité des services fournis par le projet (ventilés par sexe) (pourcentage)	Pourcentage	0,00	87,90	60	0	80	0	80	80	110%	Cet indicateur pourra changer avec la réalisation de la Deuxième enquête de satisfaction des bénéficiaires
19 b	Taux de satisfaction des bénéficiaires de sexe féminin à l'égard de la qualité des services fournis par le projet (pourcentage)	Pourcentage	0,00	88,30	60	0	80	0	80	80	110%	Cet indicateur pourra changer avec la réalisation de la Deuxième enquête de satisfaction des bénéficiaires

not

Numéro	Nom de l'indicateur	Unité	Ligne de référence	Valeur réalisée au 30/09/2024	Année 3 (MP)	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Objectif final	Taux de réalisation vis à vis de l'objectif final	Commentaires
20	Délai écoulé entre la demande du gouvernement et la mise à disposition des fonds pour faire face à une crise (semaines)	Semaines	8,00	1	4	4	4	4	4	4	175%	Cible largement dépassée
21	Nombre de bénéficiaires adoptant au moins une pratique sensible à la nutrition	Nombre	-	11 370	5100	6500	6500	6500	7500	7500	152%	Cible largement dépassée
22	dont la part des femmes	%		43,54%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	109%	Cible atteint

NOTE